

Objet : Indemnités des élus

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance ordinaire du 11 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 4 Juin 2020.

Présents :

Baudoux Bernard, Adelinet Jeannine, Bernard Serge, Caron Marianne, Carpentier François, Dehier Philippe, Demilly Nicole, Deneubourg Sandrine, Denys Agnès, Dépret Kévine, Desse Janique, Desse Perrine, Dewaele Michel, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Georges Hugo, Lagrené Laurent, Leroy Brigitte, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Oumheta Bilel, Palmiste Logan, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Virgile Dominique Alexandre, Volkaert David, Wager Corinne, Wager Michel et Yeddou Leïla. (29 membres)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Mme Agnès DENYS a été nommée secrétaire.

CONSIDERANT que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et adjoints au maire des communes, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 - IM 830),

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a soumis au vote du Conseil Municipal la désignation de 5 conseillers délégués et 8 adjoints,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la répartition des indemnités comme suit :

	Calcul enveloppe globale maximale	Indemnités individuelles avant majoration
	Assiette de calcul : 3889,38 € *	
Maire	Taux : 55 % Soit 2139,17	Taux : 55 % Soit 2139,17
Adjoints	Taux : 22 % Soit 855,67 € x 8 Sous total : 6845,36	Taux : 17 % Soit 661,19 € x 8 Sous total : 5289,52
Conseillers	Sans objet	Taux 8 %

municipaux délégués		311,15 € x 5
		Sous total 1555,75
Enveloppe Maximum	8 984,53 €	8 984,44 €

*Indice Majoré : 830 x 4,6860 (Valeur point d'indice)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (4 abstentions), vote favorablement cette répartition :

- à compter du 24 mai 2020 pour le Maire et les adjoints
- à compter du 11 juin 2020 pour les Conseillers délégués.

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 12 juin 2020

Le Maire,

NOUS, MAIRE D'AULNOYE-AYMERIES
Certifions avoir procédé à l'affichage public
De cette décision et la déclarons exécutoire à
Compter du 12 juin 2020

Objet : Majoration aux Indemnités des élus

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance ordinaire du 11 Juin 2020

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 4 Juin 2020.

Présents :

Baudoux Bernard, Adelinet Jeannine, Bernard Serge, Caron Marianne, Carpentier François, Dehier Philippe, Demilly Nicole, Deneubourg Sandrine, Denys Agnès, Dépret Kévine, Desse Janique, Desse Perrine, Dewaele Michel, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Georges Hugo, Lagrené Laurent, Leroy Brigitte, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Oumheta Bilel, Palmiste Logan, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Virgile Dominique Alexandre, Volkaert David, Wager Corinne, Wager Michel et Yeddou Leïla. (29 membres)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Mme Agnès DENYS a été nommée secrétaire.

CONSIDERANT que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et adjoints au maire des communes, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 - IM 830),

VU l'article 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'article 21-23-23 et L.2123-24 du CGCT permettant aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine de fixer les indemnités dans la limite correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure, en l'occurrence pour Aulnoye-Aymeries, celle de 10 à 20 000 habitants,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a soumis au vote du Conseil Municipal les modalités de versement des indemnités aux élus,

Monsieur Le Maire propose de voter ces majorations comme le tableau ci-dessous :

	Indemnités individuelles après majoration
	Assiette de calcul : 3889,38 € *
Maire	Taux : 65 % Soit 2528,11
Adjoints	27,5% x 17 / 22 % Taux = 21,25

	Soit 826,49 x 8
	Sous total : 6611,92
Enveloppe Maximum	10 695,78 €

En conséquence,

*** L'indemnité du Maire est fixée à 65% de l'indice brut 1027 – indice majoré 830,**

*** L'indemnité des adjoints est fixée à 21.25% de l'indice brut 1027 – indice majoré 830,**

Ces modalités sont applicables :

- **à compter du 24 mai 2020 pour le Maire et les adjoints**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (4 abstentions), vote favorablement ces propositions.

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 12 juin 2020

Le Maire,

NOUS, MAIRE D'AULNOYE-AYMERIES
Certifions avoir procédé à l'affichage public
De cette décision et la déclarons exécutoire à
Compter du 12 juin 2020